

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022- 138

Séance du 30 novembre 2022

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE POSTE D'ANIMATEUR DU
RESEAU VIA LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

L'an deux mille vingt deux, le 30 novembre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Denis PRIOURET Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Laurent LHERITIER et Alex SAINTRAPT

Objet de la demande

Conformément à l'article 4.3.3 des statuts de Communauté de Communes révisés en octobre 2017, pour assurer la structuration et l'animation du réseau des 7 bibliothèques-médiathèques que constituent le réseau de lecture publique Creuse Grand Sud, il a été proposé de créer un nouveau poste d'Adjoint du patrimoine pour exercer les missions de bibliothécaire et animateur du réseau des bibliothèques. Ce qui fut le cas par délibération du conseil communautaire le 6 juillet 2022.

Après publication du poste le 20 juillet 2022, M. Samuel COURTOIS a été retenu en vue d'être stagiaire au 1^{er} janvier 2023 sur ce grade pour assurer les fonctions d'Animateur du réseau de Lecture Publique.

Le Département de la Creuse dans le cadre du soutien à la lecture publique finance les postes d'animateur de réseau. L'aide est égale à 50 % de la dépense totale annuelle du poste statutaire créé par le bénéficiaire sur 3 ans.

Eléments d'appréciation

Le plan de financement annuel prévisionnel de ces dépenses est le suivant :

Nature des financements du poste chargé de l'animateur du réseau des médiathèques pour un an	TOTAL	%
Département (plafond 20k€/an)	18 050 €	
Total financements publics	18 050 €	50%
Autofinancement	18 050 €	50%
Coût Total (1 ETP salaire chargé)	36 100 €	100%



Le bureau du Conseil communautaire après avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement sur le poste d'animateur du réseau des bibliothèques médiathèques ci-dessus pour une année dans la limite du plafond acté par le Conseil Départemental de la Creuse,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter une aide auprès du Conseil départemental sur ce poste à hauteur de 16 000 €, pour un an, renouvelé sur 3 ans au total, suivant le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision, y compris les modifications éventuelles du plan de financement.

Ainsi fait et délibéré le 30 novembre 2022 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 13 JAN. 2023

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

